

III

LES DYNAMIQUES DE L'OCCUPATION DU SOL

Croire, prier, assister

La mise en place des églises rurales et la formation du réseau paroissial

Élisabeth Zadora-Rio
UMR 7324 CITERES-LAT
2013

La chronologie de l'implantation des églises

Les premières églises rurales furent construites à la fin du 4^e s., au cours de l'épiscopat de saint Martin, premier évêque de Tours, et le nombre des lieux de culte augmenta rapidement. Si on s'en tient à ceux qui sont attestés par les sources écrites, ils sont 45 vers 600, 62 vers 900, 301 vers 1200, 310 à la fin du Moyen Âge (cartes 1, 2, 3 et 4). Ces chiffres suggèrent une très forte augmentation du nombre des églises au Moyen Âge central, mais divers arguments montrent que cette croissance spectaculaire est en partie illusoire et tient à un effet de source.

Si on compare, en effet, l'histogramme de la répartition chronologique des églises à celui des lieux mentionnés dans les sources écrites au cours de la même période (document 1), on constate qu'ils présentent des profils très similaires, ce qui indique de toute évidence que le nombre d'églises mentionnées reflète avant tout les aléas de la production et de la conservation des documents, et non la réalité de l'équipement ecclésiastique.

L'abondance nouvelle de la documentation, notamment la multiplication des actes de la pratique aux 11^e-12^e s., n'est pas le seul facteur responsable de l'augmentation brutale des mentions d'églises à cette époque : leur accroissement traduit certainement aussi l'importance nouvelle prise à partir du milieu du 11^e s. par les confirmations accordées par les papes, que les établissements religieux prennent l'habitude de solliciter de préférence aux rois. Alors que les souverains carolingiens, dans leurs diplômes de confirmation, énuméraient au premier chef les domaines ruraux (*villae*) et mentionnaient parfois les églises ou les chapelles qui en dépendaient, les papes confirment avant tout la possession des églises et mentionnent occasionnellement les *villae* dans leur dépendance. Ce tournant documentaire, lié à

la montée en puissance du Saint-Siège à l'âge de la Réforme dite grégorienne, a certainement contribué à la surestimation du nombre de lieux de culte nouvellement construits aux 11^e-12^e s.

La contribution de l'archéologie est encore très limitée en raison du petit nombre d'églises rurales fouillées en Touraine, mais lorsque les données sont disponibles, elles confirment l'existence d'un décalage de plusieurs siècles entre la date de construction de l'église et celle de sa première mention : ainsi à Perrusson, où l'église, datée du 6^e s. par l'archéologie, est mentionnée pour la première fois en 1180 (LELONG 1976), et à Rigny, où l'église, construite à la fin du 7^e s. ou au début du 8^e s., n'est pas mentionnée avant 1139 (ZADORA-RIO, GALINIÉ 2001).

L'étude des dédicaces d'églises et la constitution d'un référentiel de vocables considérés comme des marqueurs chronologiques fiables pour le diocèse de Tours ont conduit également à réévaluer la densité de l'équipement ecclésiastique du haut Moyen Âge et à relativiser la croissance attribuée aux 11^e-12^e s. (ZADORA-RIO 2008 : 44-66). On oublie souvent que le fameux passage de Raoul Glaber, cité dans tous les manuels, sur " la blanche robe d'églises " qui a recouvert le monde au début du 11^e s., se référait explicitement non à la fondation mais à la rénovation et à la reconstruction des lieux de culte.

La formation des territoires paroissiaux

La paroisse, telle qu'elle est définie par le droit canonique, c'est une église qui possède des fonts baptismaux et un cimetière accueillant l'ensemble des paroissiens défunts, et qui exerce le monopole des sacrements sur un territoire dont les habitants lui doivent la dîme. La mise en place des éléments de

cette définition a été cependant très progressive : ni le cimetière, ni le territoire paroissial, ne remontent aux premiers siècles de la christianisation. Une étude récente a montré l'absence de toute référence explicite aux territoires paroissiaux dans les sources écrites du haut Moyen Âge (LAUWERS 2005b). Contrairement à ce qu'on a longtemps pensé, leur formation ne résulte pas d'un démembrement en cascade du diocèse, mais d'un processus inverse, fondé sur une logique d'extension radiale du pôle ecclésial.

La constitution de territoires paroissiaux autour des églises traduit une évolution majeure des pratiques sociales et culturelles et une transformation profonde des relations de la société chrétienne à l'espace qui interviennent entre le 9^e et le 12^e s.

Au cours de l'Antiquité tardive et du haut Moyen Âge, la répartition des lieux de culte obéissait à des logiques diverses : à côté des fondations d'églises baptismales desservies par des collèges de prêtres, de nombreux édifices étaient construits pour commémorer des tombes saintes, dans les nécropoles antiques établies aux abords des cités, ou sur la tombe d'un saint ermite inhumé dans une campagne reculée. Ces lieux saints étaient visités certains jours et s'inscrivaient dans des circuits de pèlerinages, mais ils ne jouaient guère de rôle dans l'encadrement pastoral et dans la vie quotidienne des fidèles. Même les églises construites dans les *vici*, qui avaient le droit de délivrer le baptême et de célébrer les grandes fêtes du calendrier liturgique, ne focalisaient pas la vie sociale des populations rurales. Le baptême était l'unique sacrement, et l'assistance aux offices n'était obligatoire que pour quelques grandes fêtes dans l'année. La distance ne jouait guère de rôle dans la répartition des lieux de culte, et ceux-ci formaient des nébuleuses ou des groupes ecclésiaux plutôt qu'un maillage régulier du territoire.

Le rôle de la distance est devenu plus contraignant au cours du Moyen Âge, en raison de la nécessité de se rendre plus fréquemment à l'église. Le développement de l'encadrement pastoral, la généralisation du baptême des enfants à partir de l'époque carolingienne, l'obligation d'assister aux offices dominicaux, la pratique de l'inhumation dans le cimetière paroissial qui s'est imposée de façon progressive entre le 10^e et le 12^e s., ont certainement renforcé le rôle de la distance dans la régularisation de la répartition des églises. La mise en réseau des lieux de culte, sensible surtout à partir du 11^e s., s'est accompagnée d'un processus de hiérarchisation qui a abouti à la disparition ou à

la marginalisation d'un grand nombre d'églises, et à la réduction de groupes ecclésiaux à un lieu de culte unique.

Les prescriptions imposant le versement de la dîme aux lieux de culte ont également joué un rôle important. Devenue obligatoire et générale à partir de Pépin le Bref et Charlemagne, la dîme a entraîné la nécessité de définir les zones de prélèvement affectées à chaque église.

La constitution de ressorts fiscaux pour le prélèvement de la dîme s'est accompagnée de leur identification progressive avec le bassin d'attraction du cimetière. Le rôle des tombes dans la fixation du souvenir explique sans doute qu'elles aient rempli une fonction de légitimation. L'inhumation dans le cimetière d'une église représentait une preuve de l'appartenance à la paroisse du lieu où le défunt avait vécu, et constituait par conséquent un titre pour revendiquer l'ensemble des droits paroissiaux qui en provenaient. Avant l'établissement des registres paroissiaux au 16^e s., elles constituaient le seul enregistrement de l'affiliation des paroissiens et remplissaient la fonction probatoire qui sera celle du rôle de l'imposition au moment de la création des communes.

Les limites territoriales ont été définies progressivement, à la fois par les pratiques sociales et culturelles des populations locales et par la rencontre ou le conflit avec d'autres pôles en expansion.

Il faut certainement admettre, au cours du Moyen Âge et même des Temps modernes, la coexistence de zones de chevauchements territoriaux et de fragments de limites précisément tracées. Ceux-ci résultaient de conflits locaux qui avaient obligé les parties à composer, mais seul le tronçon contesté était ainsi rigidifié, et son existence n'impliquait nullement que l'ensemble du territoire paroissial soit aussi précisément dessiné.

Les tracés sont parfois restés flous jusqu'à la Révolution : lors de la création des communes en 1790, il a fallu parfois de longues enquêtes nécessitant le recours au témoignage des anciens pour fixer les bornes, et certaines zones de communaux, comme les Landes de Saint-Martin, étaient encore extérieures au réseau paroissial à cette date. Le nombre de bornes nécessaires à la délimitation des communes permet d'évaluer le caractère plus ou moins défini des limites territoriales. Selon un état du 10/9/1805, si Pocé et Rivarennes n'avaient pas besoin de bornes, qu'il n'en fallait que deux à Notre-Dame d'Oé et trois pour Abilly, Montreuil et Saint-Ouen en nécessitaient quatorze, Charentilly dix-huit, Neuville vingt, Seuilly

trente-huit et Villiers-au-Bouin trente-neuf. Il en a fallu quatre-vingt quatre pour les landes de Saint-Martin (GORRY 2008).

Bibliographie

GORRY 2008

Gorry J.-M. - Des communes de la Révolution aux communes actuelles, in : Zadora-Rio É. (dir.) - *Des paroisses de Touraine aux communes d'Indre-et-Loire. La formation des territoires*, Supplément à la *Revue Archéologique du Centre de la France*, 34, FERACF, Tours : 123-186.

GORRY 2014b [2010]

Gorry J.-M. - Des communes de 1790 aux communes actuelles, in : Zadora-Rio É. (dir.) - *Atlas Archéologique de Touraine*, Supplément à la *Revue Archéologique du Centre de la France*, FERACF, Tours, 2014, <http://a2t.univ-tours.fr/notice.php?id=23>, 2010.

LAUWERS 2005b

Lauwers M. - Paroisse, paroissiens et territoires.

Remarques sur *parochia* dans les textes latins du Moyen Âge, *Médiévales*, 49 : 11-32.

LELONG 1976

Lelong C. - Sépulture mérovingienne de Perrusson (Indre-et-Loire), *Archéologie Médiévale*, 6, CRAM, Caen : 219-232.

LONGNON 1903

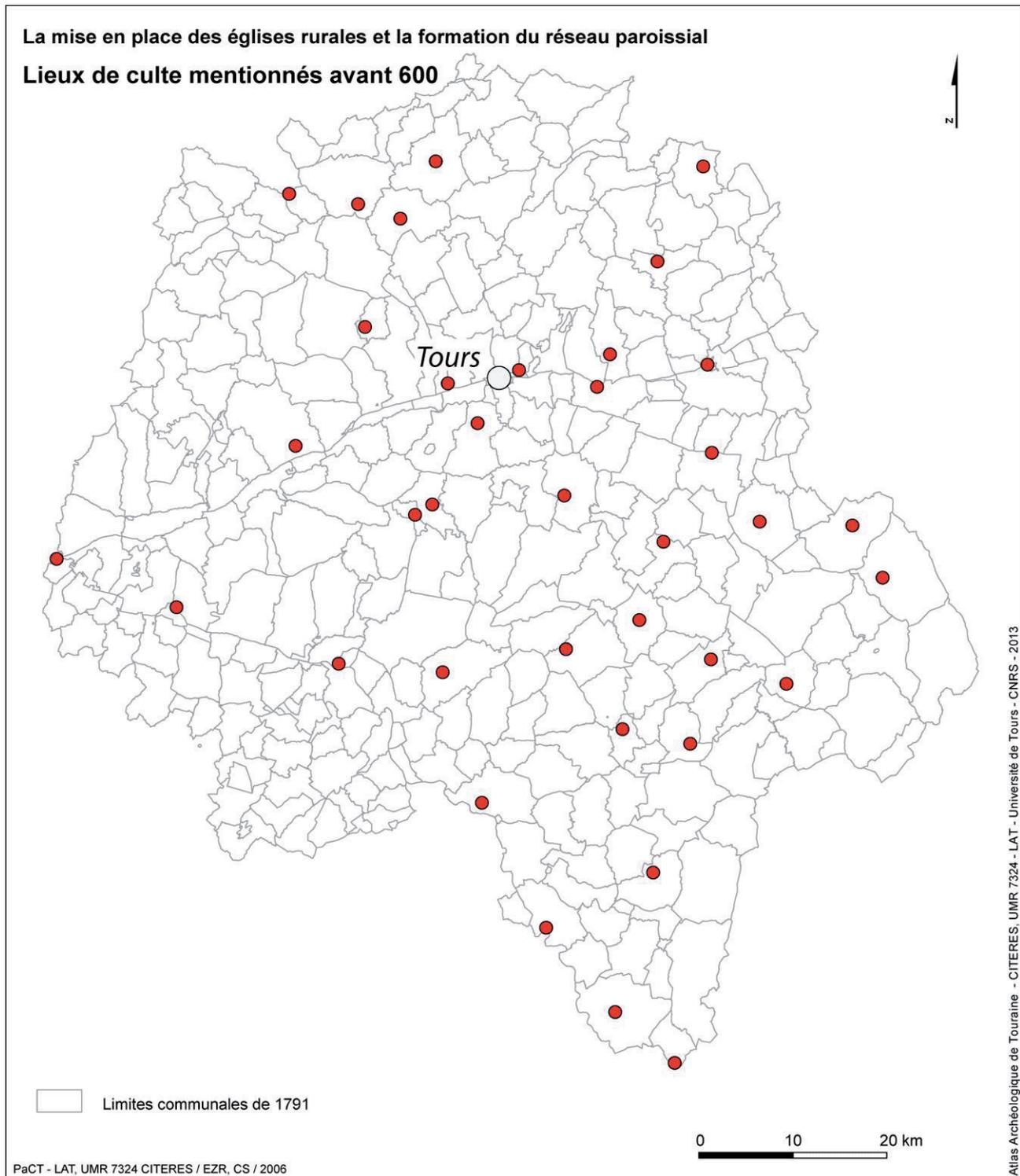
Longnon A. - *Pouillés de la province de Tours*, Recueil des historiens de la France, 3, C. Klincksieck, Paris.

ZADORA-RIO 2008

Zadora-Rio É. (dir.) - *Des paroisses de Touraine aux communes d'Indre-et-Loire. La formation des territoires*, Supplément à la *Revue Archéologique du Centre de la France*, 34, FERACF, Tours.

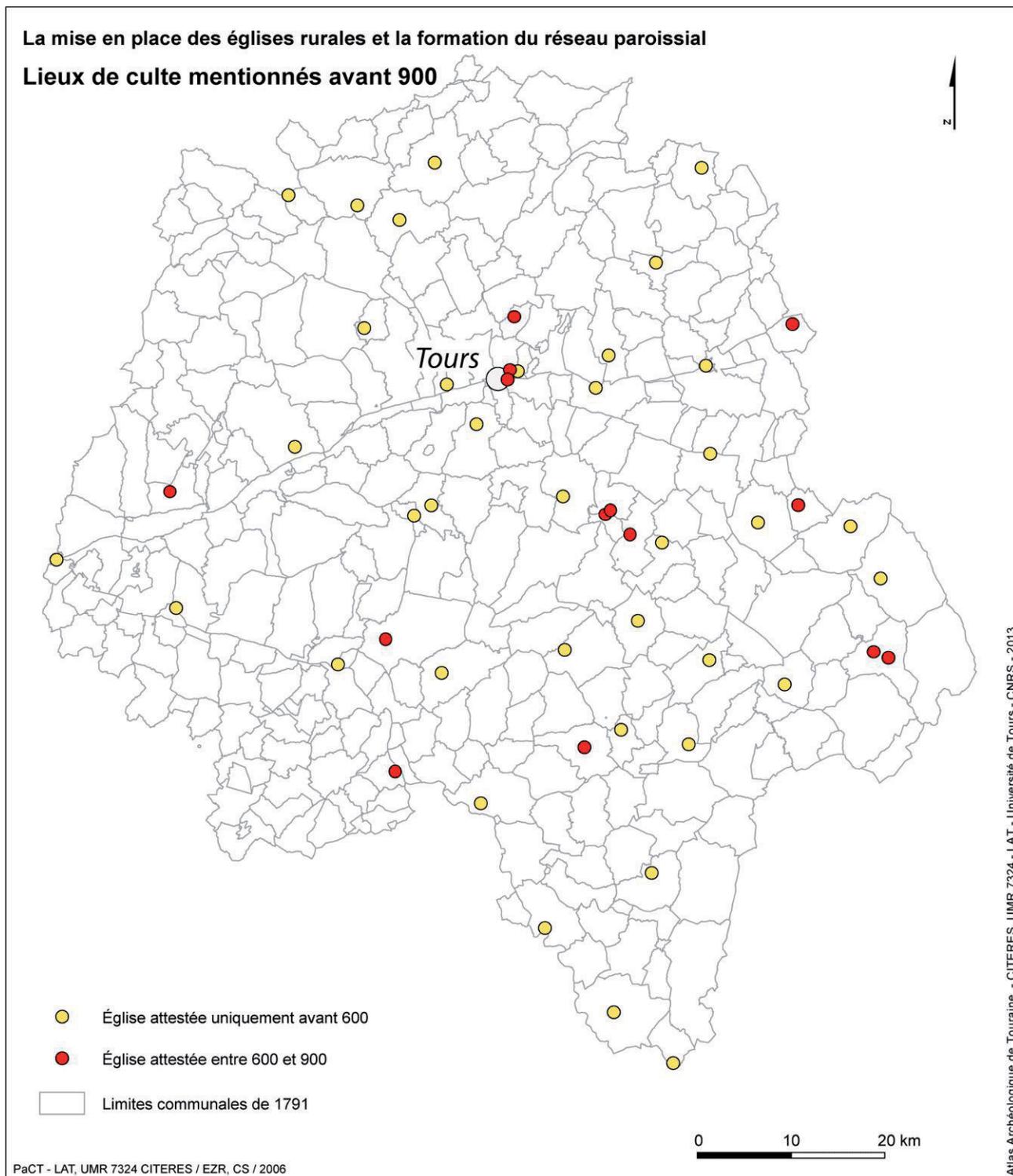
ZADORA-RIO, GALINIÉ 2001

Zadora-Rio É., Galinié H., en collaboration avec Husi P., Liard M., Rodier X., Theureau C. - La fouille du site de Rigny, 7^e-19^e s. (commune de Rigny-Ussé, Indre-et-Loire) : l'habitat, les églises, le cimetière. Troisième et dernier rapport préliminaire (1995-1999), *Revue Archéologique du Centre de la France*, 40 : 167-242.



Carte 1. Les écrits de Grégoire mentionnent dans le diocèse de Tours, à l'extérieur de la ville épiscopale, 37 églises (dont 34 sont localisées dans des *vic*) et 5 oratoires, dont l'un est situé dans la *villa* de Martigny, trois autres sont associés à des monastères (Chinon, Sennevières, Saint-Senoch), et le dernier a été construit sur la tombe de sainte Maure et sainte Britte à Sainte-Maure-de-Touraine. Les monastères mentionnés par Grégoire dans son diocèse sont au nombre de 6 : outre Chinon, Sennevières et Saint-Senoch, déjà cités, il mentionne ceux de Marmoutier, Loches et Maillé (aujourd'hui Luynes). À ces lieux de culte attestés par les écrits de Grégoire, il faut ajouter l'oratoire d'Artannes dont Fortunat lui attribue la construction.

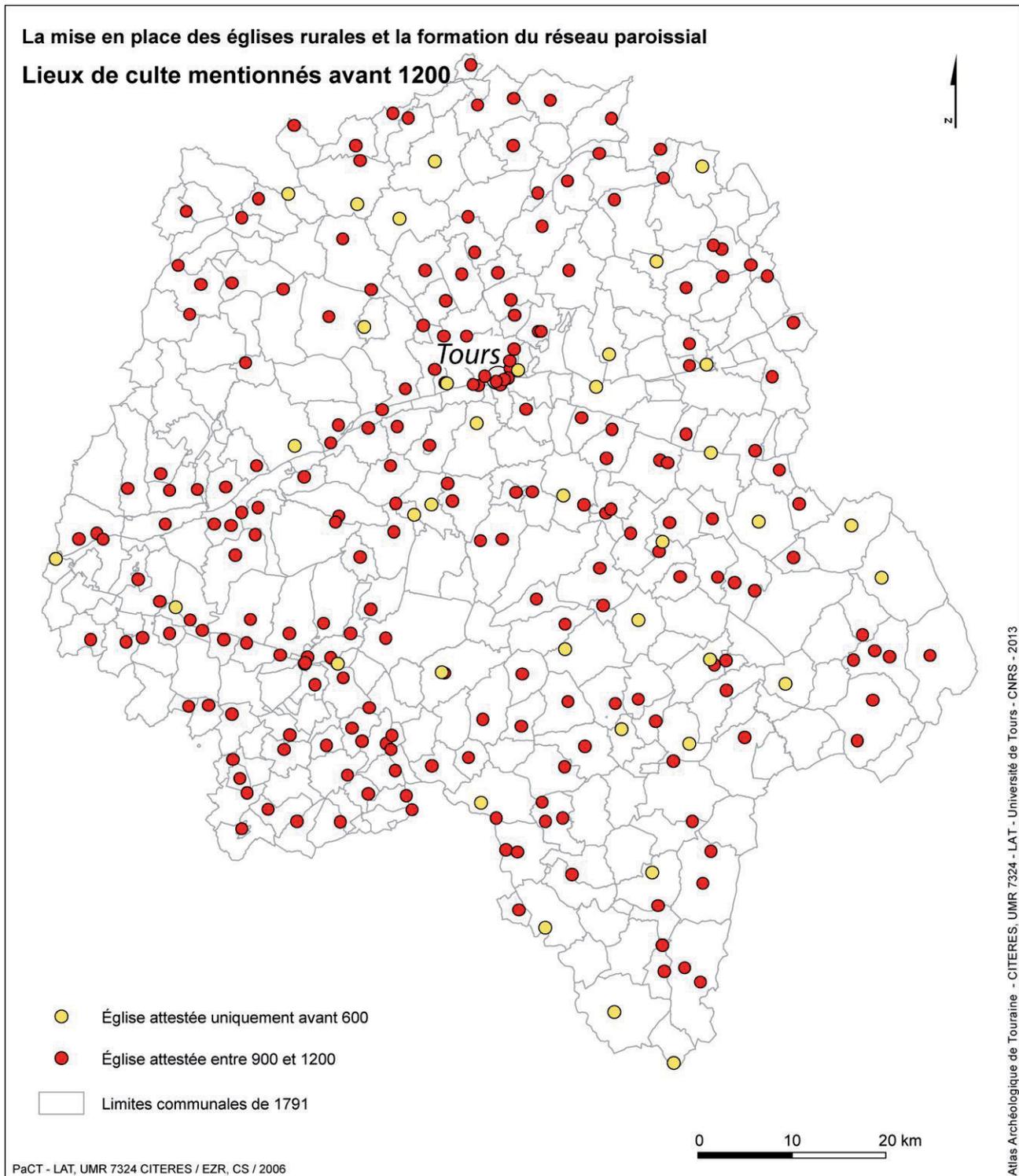
Ce sont donc au total 45 lieux de culte, de statut différent, qui sont attestés dans le diocèse de Tours par les sources écrites à la fin du 6^e s. Tous appartiennent à des localités situées actuellement dans le département d'Indre-et-Loire, sauf Mareuil-sur-Cher aujourd'hui en Loir-et-Cher.



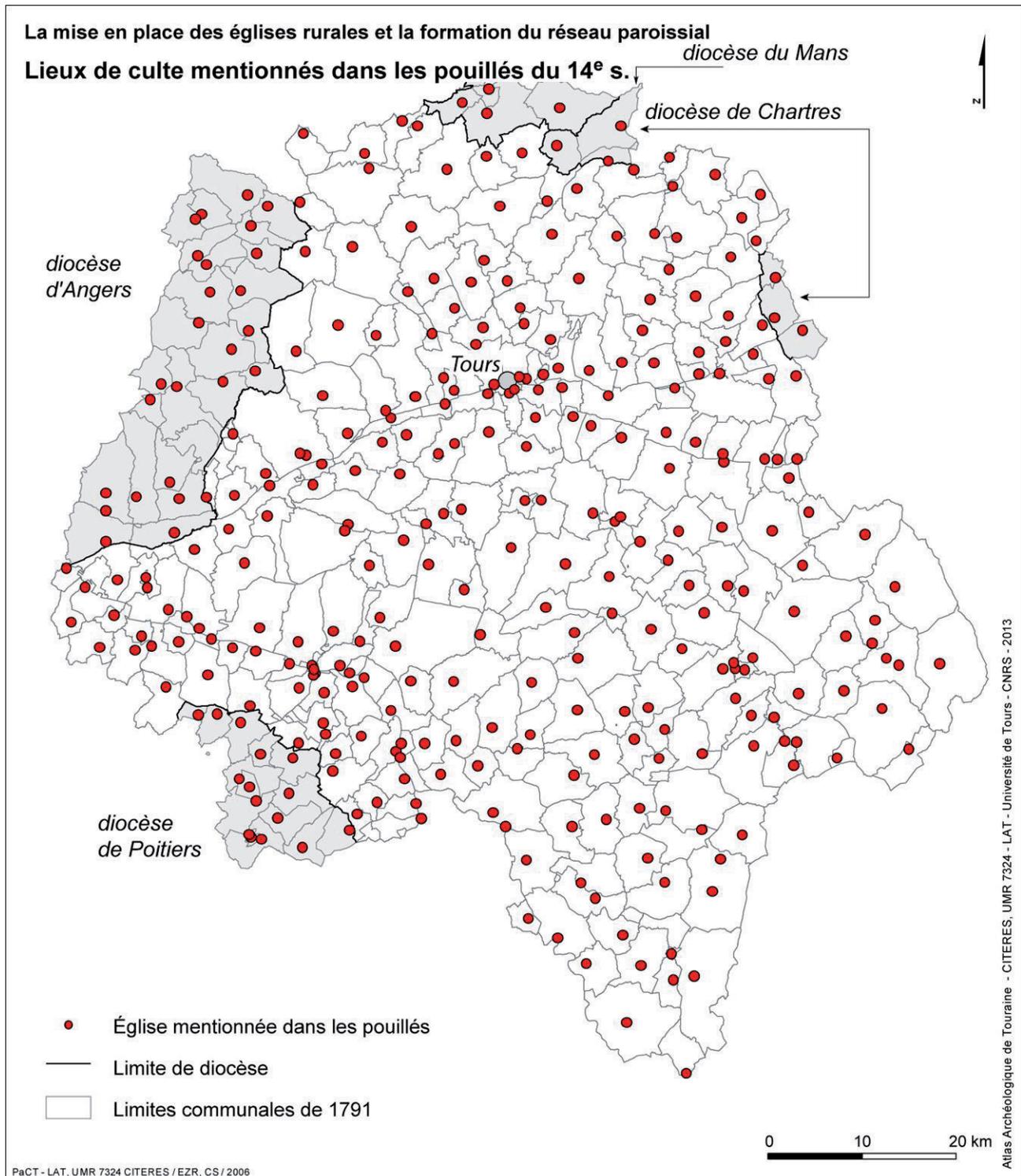
Carte 2. Entre 600 et 900, les sources écrites mentionnent deux monastères, Cormery et Villeloin, fondés respectivement en 791 et 850, une église construite vers 850 à l'extérieur du monastère de Marmoutier pour exalter les reliques de saint Gorgon, cinq églises rurales (à Épeigné-les-Bois, Coulangé, Saint-Épain, Saint-Symphorien et Truyes), et une quinzaine de chapelles dans neuf localités : Martigny, (commune de Fondettes), Courçay, Notre-Dame d'Oé, Thuré (commune Saint-Paterne-Racan), Ligueil, Mosnes, Ports, Saint-Epain, ainsi que Restigné, dans la partie du diocèse d'Angers rattachée à l'Indre-et-Loire.

Sur les 45 lieux de culte connus avant 600, seuls le monastère de Marmoutier et deux églises rurales (Martigny et Thuré) sont attestés à nouveau entre 600 et 900.

Dans la mesure où tous les lieux de culte mentionnés avant 600, à l'exception de celui du vicus de Calatunno, qui a disparu ou changé de nom, sont attestés ultérieurement, il faut certainement attribuer ce silence aux lacunes des sources. Les églises et chapelles nouvellement citées entre 600 et 900 doivent donc être ajoutées à celles qui étaient connues avant 600 et le total des lieux de culte mentionnés hors la ville de Tours, vers 900, est donc d'une soixantaine.

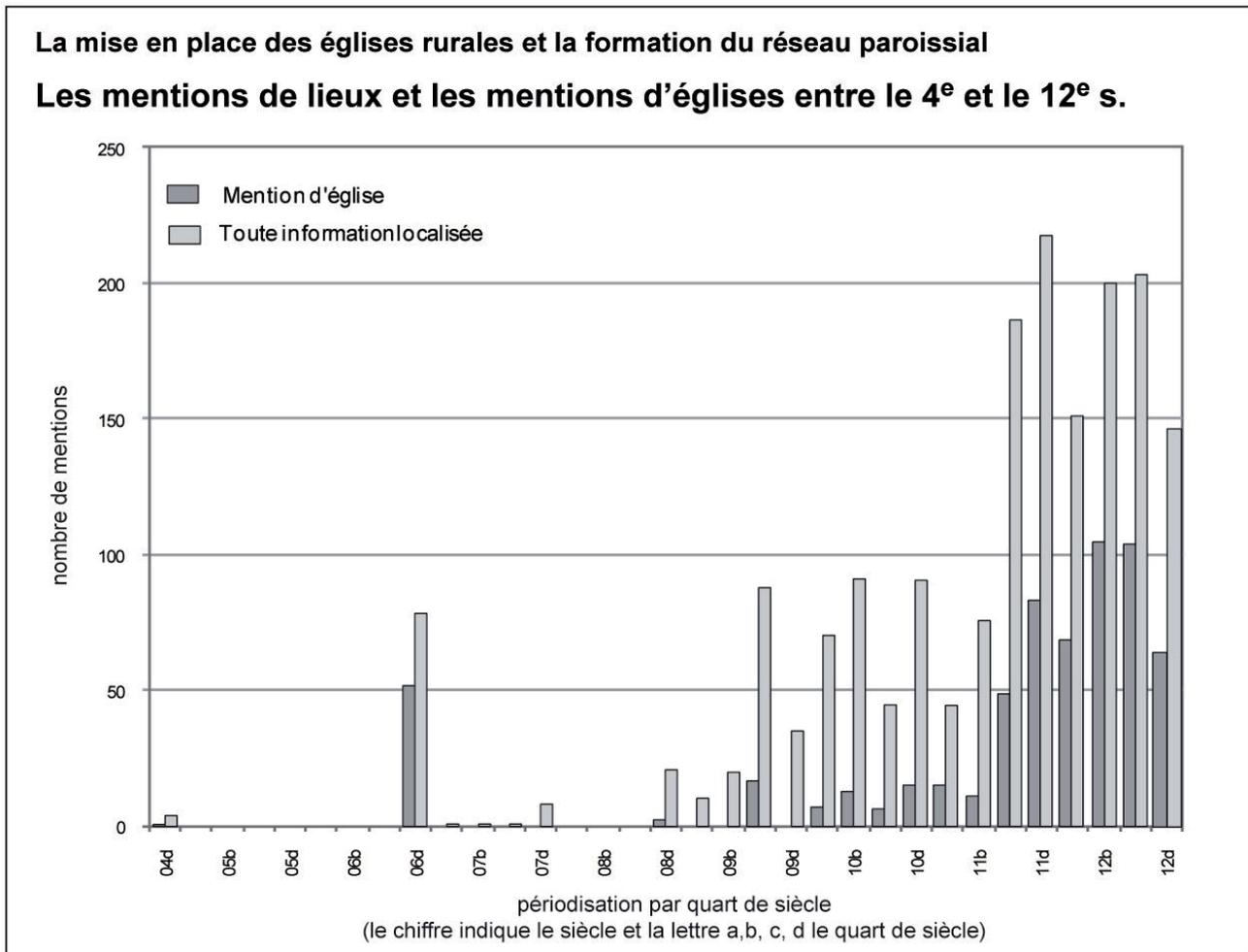


Carte 3. Entre 900 et 1200, le nombre de lieux de culte nouvellement mentionnés s'élève à 242 pour le territoire correspondant au département d'Indre-et-Loire. Toutes les églises mentionnées entre 600 et 900 sont citées au moins une fois pendant les trois siècles suivants. Parmi les 45 lieux de culte mentionnés avant 600, certains réapparaissent après une éclipse de trois siècles, mais beaucoup sont encore absents. À l'exception de Thuré, et d'une des deux églises de Neuvy-le-Roi, ils refont tous surface dans la documentation de la fin du Moyen Âge et de l'époque moderne. Il semble donc justifié de considérer que l'absence de toute mention de ces lieux de culte entre 600 et 1200 est imputable aux sources. Si on les ajoute à ceux qui sont nouvellement mentionnés, le total des lieux de culte attestés s'élève à 301 dans les limites de l'actuel département d'Indre-et-Loire. Ce nombre inclut des églises de statuts divers. L'exercice de droits paroissiaux n'est explicitement attesté que pour 72 d'entre elles.



Carte 4. Divers documents fiscaux donnent des listes d'églises imposables à la fin du Moyen Âge (LONGNON 1903). Certaines de ces listes correspondent à des taxes épiscopales (synode, procuration), d'autres à des taxes pontificales (décimes). Aucune de ces listes, établies avec des objectifs différents, ne donne une liste exhaustive des églises. Les établissements religieux exonérés, comme les églises trop pauvres pour être taxées, sont généralement passés sous silence.

La compilation de ces listes permet de recenser 310 lieux de culte sur le territoire de l'Indre-et-Loire. On voit réapparaître dans ces listes une bonne quinzaine d'églises mentionnées par Grégoire de Tours qui avaient totalement disparu de la documentation textuelle pendant un demi-millénaire.



Document 1. L'histogramme représentant la répartition chronologique des églises mentionnées entre le 4^e et le 12^e s. fait apparaître un premier pic, dans le dernier quart du 6^e s., qui reflète le poids de Grégoire de Tours dans la documentation ; le second, beaucoup moins marqué que le premier, correspond aux diplômes délivrés par Charles le Chauve en faveur des établissements religieux tourangeaux dans le troisième quart du 9^e s. ; enfin, à partir du milieu du 11^e s., la croissance du nombre de mentions d'églises est sensible jusqu'au troisième quart du 12^e s., en dépit d'un fléchissement au début du siècle. Si on compare cette répartition à celle des lieux mentionnés dans les sources écrites au cours de la même période, on constate qu'elle présente un profil très similaire, ce qui indique de toute évidence que le nombre d'églises mentionnées reflète avant tout les aléas de la production et de la conservation des documents (ZADORA-RIO 2008 : 19-31).